



Délibération n° DEL_CC_2024_047

- oOo -

Séance du lundi 8 avril 2024

- oOo -

Nombre de membres : 43			Sur convocation individuelle en date du 22 mars 2024
Pour	Abstention(s)	Contre	L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, à 14 h 30
41	0	0	Le conseil communautaire s'est réuni à la Salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Blandine MONIER, la Présidente,
Service instructeur : Finances / Fiscalité / Subventions / CRTE Resp exécution : Camille PELLEGRIN			<p>Sont présents : MONIER Blandine, VERDUYN Hélène, ARNAUD Suzanne, CASTELL René, JOSEPH Jean-Paul, FRIEDLER Edouard, AUBERT Patricia, CANOLLE Muriel, GRANET Jean-Luc, MAZELLA Fanny, ALSTERS Daniel, THIBAUX Eliane, SAMAT Andrée, FERRARA Louis, GUIROU Pascale, JOANNON Bruno, GOHARD Chrystelle, LARLET-LOIR Evelyne, SERGENT Christine, DELEDDA Robert, BONIFAY Corinne, TEYSSIER Jean, NOEL Nathalie, LONG Sophie, SALLES Michèle, PERRIER Gérard, CORTY Ludivine, REYNARD Yves, BOURON Valérie, ROCHETEAU Philippe, MIGLIACCIO Eric, COTTEREAU Roger</p> <p>Sont représentés : JOURDAN René donne procuration à DELEDDA Robert, BARTHELEMY Philippe donne procuration à SAMAT Andrée, PORCU Robert donne procuration à MAZELLA Fanny, DE PERETTI Carole donne procuration à THIBAUX Eliane, DE MARIA Luc donne procuration à CANOLLE Muriel, MAUBE Yvan donne procuration à ARNAUD Suzanne, SERRES Danielle donne procuration à FRIEDLER Edouard, CAULET Laurent donne procuration à CORTY Ludivine, BAYLE Marc donne procuration à TEYSSIER Jean</p> <p>Sont excusés : GUEREL Emilie</p> <p>Sont absents : GARCIA Gilles</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Patricia AUBERT</p>

RAPPORTEUR Madame Blandine MONIER

OBJET Budget annexe de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Budget primitif 2024

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 à la séance du Conseil communautaire du 11 mars 2024 ;

Vu la délibération n° CC 2023 165 en date du 04 décembre 2023 précisant les crédits provisoires d'investissement pour 2024 et la délibération complémentaire n° CC_2024_003 du

11 mars 2024 ;
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

Vu le rapport de présentation du projet de Budget Primitif du budget annexe de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2024 présenté ce jour au conseil communautaire et joint à la présente délibération.

Le rapporteur demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la proposition de Budget Primitif du budget annexe de la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume telle que présentée dans le projet joint à la présente délibération.

Les différents postes de dépenses et de recettes sont détaillés en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant total de :

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes	2 298 231,29 €
Dépenses	2 298 231,29 €

➤ **Section d'investissement :**

Recettes	1 458 498,55 €
Dépenses	1 458 498,55 €

Soit un total de 3 756 729,84 €

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le rapporteur propose au Conseil communautaire :

Article 1 : D'approuver les montants définis ci-dessus pour le Budget Primitif du budget annexe de la GEMAPI pour l'exercice 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 8 avril 2024.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Le

Pour extrait conforme

La Présidente,

Blandine MONIER

Patricia AUBERT,

Secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

: COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL CASSB (2)

Numéro SIRET : 24830039400074

POSTE COMPTABLE : SAINT CYR SUR MER

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI CASSB (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, les comptes annuels	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	43
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
A2.01 - Opérations non ventilables	48
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	49
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	52
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	58
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	60
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	61
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	62
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	63
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 353 851,21	2 652 588,72	434 053,54	A1 732 791,05
Investissement	1 248 402,30	704 683,72 (3)	-77 797,88	A2 -621 516,46
Fonctionnement	1 105 448,91	1 947 905,00 (4)	511 851,42	A3 1 354 307,51

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 87 559,76	III + IV 0,00	B1	-87 559,76
Investissement	I 87 559,76	III 0,00	B2	-87 559,76
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	645 231,29
Investissement	A2 + B2	-709 076,22
Fonctionnement	A3 + B3	1 354 307,51

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

AR Pr DÉTAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap./art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
00394-20240408-DEL-00-2024-047-BF		
SECTION D'INVESTISSEMENT 4 – TOTAL		(I) 87 559,76
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	59 323,46
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	28 236,30
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3
AR Pr DÉTAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)		
Chap./art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
018	RSA	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	
21	Immobilisations corporelles (3)	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières (3)	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
73	Impôts et taxes	
731	Fiscalité locale	
74	Dotations et participations (4)	
75	Autres produits de gestion courante (4)	
013	Atténuations de charges (4)	
016	APA	
017	RSA / Régularisations de RMI	
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques (4)	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	749 422,33	1 458 498,55
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	87 559,76	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 621 516,46	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 458 498,55	1 458 498,55

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 298 231,29	1 653 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 645 231,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 298 231,29	2 298 231,29
TOTAL DU BUDGET (4)		3 756 729,84	3 756 729,84

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP004-2022/2022	TRX DE PROTECTION DE LA PROMENADE QUAI DU LEVANT	9601	762 750,00
TOTAL			762 750,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	762 750,00
----------------------	-------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	083-248300394-20240408-DEL_CC_2024-047-RE Reçu le 17/06/2024	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	290 947,80	59 323,46	0,00	0,00	59 323,46
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	113 532,00	0,00	71 906,50	71 906,50	71 906,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 007 848,56	28 236,30	525 000,00	525 000,00	553 236,30
Total des dépenses d'équipement		1 412 328,36	87 559,76	596 906,50	596 906,50	684 466,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	132 342,00	0,00	132 515,83	132 515,83	132 515,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		132 342,00	0,00	132 515,83	132 515,83	132 515,83
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 731 426,36	87 559,76	729 422,33	729 422,33	816 982,09

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

TOTAL	1 751 426,36	87 559,76	749 422,33	749 422,33	836 982,09
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	621 516,46
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 458 498,55
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	358 212,24	0,00	709 076,22	709 076,22	709 076,22
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		458 212,24	0,00	759 076,22	759 076,22	759 076,22
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		644 968,24	0,00	759 076,22	759 076,22	759 076,22

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 155 718,00		629 422,33	629 422,33	629 422,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	39 538,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 215 256,00		699 422,33	699 422,33	699 422,33

TOTAL	1 860 224,24	0,00	1 458 498,55	1 458 498,55	1 458 498,55
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 458 498,55
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	679 422,33
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

AR Prefecture DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	421 062,22	0,00	506 200,00	506 200,00	506 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	703 944,42	0,00	950 100,00	950 100,00	950 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 230 006,64	0,00	1 571 300,00	1 571 300,00	1 571 300,00
66	Charges financières	46 672,78	0,00	44 508,96	44 508,96	44 508,96
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 276 679,42	0,00	1 618 808,96	1 618 808,96	1 618 808,96

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 155 718,00		629 422,33	629 422,33	629 422,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	39 538,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 195 256,00		679 422,33	679 422,33	679 422,33

TOTAL	2 471 935,42	0,00	2 298 231,29	2 298 231,29	2 298 231,29
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 298 231,29
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 936 458,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
74	Dotations et participations (3)	23 626,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	645 231,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 298 231,29
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	679 422,33
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				
INVESTISSEMENT				
	083-2483065-95-002-0408-DEL CC 2024	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 515,83	0,00	132 515,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	59 323,46	0,00	59 323,46
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	71 906,50	20 000,00	91 906,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	553 236,30	0,00	553 236,30
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		816 982,09	20 000,00	836 982,09
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				621 516,46
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 458 498,55

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	506 200,00		506 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00		65 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	950 100,00	0,00	950 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	44 508,96	0,00	44 508,96
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	50 000,00	53 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		629 422,33	629 422,33
Dépenses de fonctionnement – Total		1 618 808,96	679 422,33	2 298 231,29
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 298 231,29

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le ~~chapitre 231 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.~~

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

AR Prefecture RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	083-2483-18-DEL CC 2024			
	Requ le 17/04/2024			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 000,00	50 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		629 422,33	629 422,33
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		50 000,00	699 422,33	749 422,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	709 076,22
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 458 498,55
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	1 630 000,00		1 630 000,00
74	Dotations et participations (8)	23 000,00		23 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 653 000,00	0,00	1 653 000,00

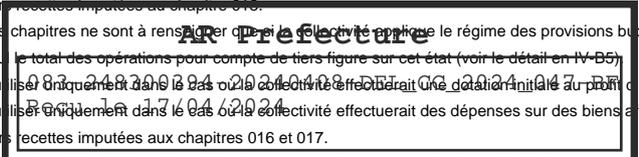
+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	645 231,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 298 231,29
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation finale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 751 426,36	87 559,76	762 750,00	749 422,33	749 422,33	0,00	749 422,33	836 982,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	290 947,80	59 323,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 323,46
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 532,00	0,00	0,00	71 906,50	71 906,50	0,00	71 906,50	71 906,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	69 466,56	28 236,30	0,00	525 000,00	525 000,00	0,00	525 000,00	553 236,30
	Total des opérations d'équipement (3)	938 382,00	0,00	762 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 412 328,36	87 559,76	762 750,00	596 906,50	596 906,50	0,00	596 906,50	684 466,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 342,00	0,00		132 515,83	132 515,83		132 515,83	132 515,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		132 342,00	0,00	0,00	132 515,83	132 515,83	0,00	132 515,83	132 515,83
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 731 426,36	87 559,76	762 750,00	729 422,33	729 422,33	0,00	729 422,33	816 982,09
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	621 516,46
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 458 498,55
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 502 012,00	0,00	749 422,33	749 422,33	749 422,33
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		286 756,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 155 718,00		629 422,33	629 422,33	629 422,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	39 538,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre		1 215 256,00		699 422,33	699 422,33	699 422,33

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	709 076,22
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 458 498,55
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 751 426,36	87 559,76	762 750,00	749 422,33	749 422,33	0,00	749 422,33	836 982,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	290 947,80	59 323,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 323,46
2031	Frais d'études	290 947,80	59 323,46		0,00	0,00	0,00	0,00	59 323,46
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 532,00	0,00	0,00	71 906,50	71 906,50	0,00	71 906,50	71 906,50
2128	Autres agencements et aménagements	113 532,00	0,00		71 906,50	71 906,50	0,00	71 906,50	71 906,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	69 466,56	28 236,30	0,00	525 000,00	525 000,00	0,00	525 000,00	553 236,30
2312	Agencements et aménagements de terrains	69 466,56	28 236,30		525 000,00	525 000,00	0,00	525 000,00	553 236,30
	Total des opérations d'équipement (4)	938 382,00	0,00	762 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 412 328,36	87 559,76	762 750,00	596 906,50	596 906,50	0,00	596 906,50	684 466,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	132 342,00	0,00		132 515,83	132 515,83		132 515,83	132 515,83
1641	Emprunts en euros	132 342,00	0,00		132 515,83	132 515,83		132 515,83	132 515,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		132 342,00	0,00	0,00	132 515,83	132 515,83	0,00	132 515,83	132 515,83
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45810	DEPENSES OPERATION TRX DE PROTECTION PROMENADE QUA	186 756,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 731 426,36	87 559,76	762 750,00	729 422,33	729 422,33	0,00	729 422,33	816 982,09
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

AR Prév. d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF du le 17/04/2024		01/01/N					
9601	TRX DE PROTECTION PROMENADE QUAI DU LEVANT	AP004-2022	762 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			762 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

AR 1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9601 LIBELLE : TRX DE PROTECTION PROMENADE QUAI DU LEVANT APPARTENANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP004-2022

083-24830039 - 20240408 - DELIB. CG 2024 - 047 - PD
Reçu le 17/04/2024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	762 750,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	762 750,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	762 750,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

AR Prefecture

Cet état ne contient pas d'information
085-218300B94-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 502 012,00	0,00	749 422,33	749 422,33	749 422,33
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	186 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		286 756,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 155 718,00		629 422,33	629 422,33	629 422,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	39 538,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
28031	Frais d'études	39 538,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre		1 215 256,00		699 422,33	699 422,33	699 422,33

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 471 935,42	0,00	0,00	2 298 231,29	2 298 231,29	0,00	2 298 231,29	2 298 231,29
011	Charges à caractère général (3)	421 062,22	0,00	0,00	506 200,00	506 200,00	0,00	506 200,00	506 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	703 944,42	0,00	0,00	950 100,00	950 100,00	0,00	950 100,00	950 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 230 006,64	0,00	0,00	1 571 300,00	1 571 300,00	0,00	1 571 300,00	1 571 300,00
66	Charges financières	46 672,78	0,00		44 508,96	44 508,96		44 508,96	44 508,96
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		46 672,78	0,00	0,00	47 508,96	47 508,96		47 508,96	47 508,96
Total des dépenses réelles		1 276 679,42	0,00	0,00	1 618 808,96	1 618 808,96	0,00	1 618 808,96	1 618 808,96
023	Virement à la section d'investissement	1 155 718,00			629 422,33	629 422,33		629 422,33	629 422,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	39 538,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 195 256,00			679 422,33	679 422,33		679 422,33	679 422,33

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 298 231,29
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 936 458,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
74	Dotations et participations (2)	23 626,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	645 231,29
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 298 231,29
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 471 935,42	0,00	0,00	2 298 231,29	2 298 231,29	0,00	2 298 231,29	2 298 231,29
011	Charges à caractère général (4)	421 062,22	0,00	0,00	506 200,00	506 200,00	0,00	506 200,00	506 200,00
611	Contrats de prestations de services	397 461,95	0,00		370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00
6228	Divers	22 538,05	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 062,22	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	75 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	703 944,42	0,00	0,00	950 100,00	950 100,00	0,00	950 100,00	950 100,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	700 000,00	0,00		890 100,00	890 100,00	0,00	890 100,00	890 100,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	3 944,42	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 230 006,64	0,00	0,00	1 571 300,00	1 571 300,00	0,00	1 571 300,00	1 571 300,00
66	Charges financières	46 672,78	0,00		44 508,96	44 508,96		44 508,96	44 508,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 067,90	0,00		44 904,51	44 904,51		44 904,51	44 904,51
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-395,12	0,00		-395,55	-395,55		-395,55	-395,55
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		46 672,78	0,00	0,00	47 508,96	47 508,96		47 508,96	47 508,96
Total des dépenses réelles		1 276 679,42	0,00	0,00	1 618 808,96	1 618 808,96	0,00	1 618 808,96	1 618 808,96

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 155 718,00			629 422,33	629 422,33		629 422,33	629 422,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	39 538,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	39 538,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 195 256,00			679 422,33	679 422,33		679 422,33	679 422,33

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	7 484,63
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 880,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-395,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 936 458,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	1 936 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
74	Dotations et participations (3)	23 626,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	23 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 960 084,00	0,00	1 653 000,00	1 653 000,00	1 653 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		132 515,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	132 515,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		759 076,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	759 076,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	596 906,50	0,00		729 422,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		132 515,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	71 906,50	0,00		71 906,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	525 000,00	0,00		525 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		759 076,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		759 076,22
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - GEMAPI CASSB - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		132 515,83
164	Emprunts auprès des éts financiers	132 515,83
RECETTES		759 076,22
102	Dotations et fonds d'investissement	50 000,00
106	Réserves	709 076,22

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	596 906,50	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	71 906,50	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 906,50	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 906,50	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		112 508,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	44 508,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 653 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 506 300,00	0,00		1 618 808,96
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	506 200,00	0,00		506 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	950 100,00	0,00		950 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		44 508,96
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 653 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 630 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		112 508,96
661	Charges d'intérêts	44 508,96
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	65 000,00
RECETTES		1 653 000,00
731	Fiscalité locale	1 630 000,00
748	Autres attributions et participations	23 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 506 300,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	890 100,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 506 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 247 279,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 247 279,00									
MON529209EUR (GEMAPI-2019-01)	Caisse Française de Financement Local	01/01/2019	14/01/2019	01/05/2019	2 882 443,00	F	FIXE	1,800	1,848		T	C	O	A-1
MON530709EUR (GEMAPI-2019-02)	Caisse Française de Financement Local	30/07/2019	05/09/2019	01/01/2020	364 836,00	F	FIXE	1,020	1,039		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 247 279,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 632 469,89					132 515,83	44 904,51	0,00	7 484,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 632 469,89					132 515,83	44 904,51	0,00	7 484,63
MON529209EUR (GEMAPI-2019-01)	N	0,00	A-1	2 334 778,83	20,08	F	FIXE	1,800	115 297,72	41 933,78	0,00	6 769,42
MON530709EUR (GEMAPI-2019-02)	N	0,00	A-1	297 691,06	15,75	F	FIXE	1,020	17 218,11	2 970,73	0,00	715,21
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 632 469,89					132 515,83	44 904,51	0,00	7 484,63

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 632 469,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-09-25
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais relatifs documents urbanisme	10	25/09/2023
L	2031 Frais d'études	5	25/09/2023
L	2032 Frais de recherche et développement	5	25/09/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	25/09/2023
L	2041411 Subventions d'équipt versées pour financer - Biens mobi	5	25/09/2023
L	2041412 Subventions d'équipt versées - Biens immo	30	25/09/2023
L	2041483 Subventions d'équipt versées - infr inter	40	25/09/2023
L	2051 Logiciel	2	25/09/2023
L	2121 Plantation d'arbres et arbustes	15	25/09/2023
L	215738 Mat et outill. de voirie	10	25/09/2023
L	21828 véhicules	5	25/09/2023
L	21828 Camions et véhicules industriels	8	25/09/2023
L	21848 Matériel de bureau	5	25/09/2023
L	21838 Matériel informatique	3	25/09/2023
L	21848 Mobilier	10	25/09/2023
L	2188 Coffres forts	25	25/09/2023
L	2158 Installations et appareilsde chauffage	15	25/09/2023
L	2158 Appareils de levage-ascenseurs	20	25/09/2023
L	2158 Equipements de garage et ateliers	12	25/09/2023
L	2158 equipements sportifs et culturels	12	25/09/2023
L	2158 Autres équipements divers	20	25/09/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provisions pour litiges	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Cx dossier n°2022-02	3 000,00	08/04/2024	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SM DE LA REPPE ET DU GRAND VALLA ET DE SES AFFLUENTS			840 100,00
SYND MIXTE BASSIN VERSANT DU GAP			50 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	C1.1
EQUILIBRE BUDGETAIRE	

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-621 516,46	-621 516,46
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-87 559,76	-87 559,76
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	709 076,22	709 076,22
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	709 076,22	709 076,22

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	132 515,83	132 515,83
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	729 422,33	729 422,33
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 305 982,72	1 305 982,72

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES BUDGETAIRES		C1.2	
EQUILIBRE BUDGETAIRE = DEPENSES			
AR Prefecture			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		132 515,83	I 132 515,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		132 515,83	132 515,83
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	132 515,83	132 515,83
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES BUDGETAIRES		C1.3	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			
AR Prefecture			
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		729 422,33	III 729 422,33
Ressources propres externes de l'année (a)		50 000,00	50 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		679 422,33	679 422,33
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	629 422,33	629 422,33

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

AR Prefecture

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 JOURDAN René	
02 VERDUYN Hélène	
03 ARNAUD Suzanne	
04 BARTHELEMY Philippe	
05 CASTELL René	
06 JOSEPH Jean-Paul	
07 FRIEDLER Edouard	
08 AUBERT Patricia	
09 ALSTERS Daniel	
10 CANOLLE Muriel	
11 GRANET Jean-Luc	
12 MAZELLA Fanny	
13 PORCU Robert	
14 DE PERETTI Carole	
15 THIBAUX Eliane	
16 MIGLIACCIO Eric	
17 DE MARIA Luc	
18 COTTEREAU Roger	
19 GARCIA Gilles	
20 SAMAT Andrée	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> AR Prefecture FERRARA Louis 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF Recu le 17/04/2024 QUIROU Pascale </div>	
22		
23	JOANNON Bruno	
24	GOHARD Chrystelle	
25	MAUBE Yvan	
26	LARLET-LOIR Evelyne	
27	DELEDDA Robert	
28	SERGENT Christine	
29	BONIFAY Corinne	
30	TEYSSIER Jean	
31	NOEL Nathalie	
32	LONG Sophie	
33	SERRES Danielle	
34	CAULET Laurent	
35	CORTY Ludivine	
36	PERRIER Gérard	
37	SALLES Michèle	
38	REYNARD Yves	
39	BOURON Valérie	
40	ROCHETEAU Philippe	
41	GUEREL Emilie	
42	BAYLE Marc	

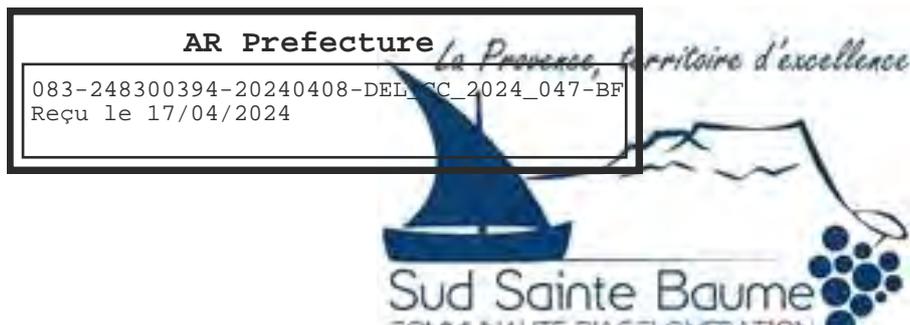
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 avril 2024

NOTE DE PRESENTATION

DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux élus d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, l'exécutif, à savoir Madame la Présidente, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se distingue par deux sections :

- La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes –
- La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Pour rappel la CASSB pour gérer l'ensemble de ses compétences est dotée de 8 budgets :

➤ Le budget principal :

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Le budget principal de la CASSB prend notamment en charge l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

➤ **7 budgets annexes :**

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence, conformément à l'article L.2221.4 du CGCT.

- Le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement
- Le budget annexe de l'assainissement non collectif
- Le budget annexe des transports
- Le budget annexe du tourisme
- Le budget annexe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)

La CASSB travaille ses budgets de manière à ce qu'ils s'équilibrent en section de fonctionnement sans affectation du résultat. Cela permet de garantir une gestion saine en anticipant de manière prospective une dégradation de l'épargne de gestion d'un budget par anticipation.

En effet, si un budget a besoin pour s'équilibrer, notamment en fonctionnement, de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, cela signifie que les recettes ne sont pas suffisantes et/ou que les dépenses sont trop élevées. Cette alerte permet à l'exécutif de mener les réflexions nécessaires pour entamer une politique financière corrective.

Le budget 2024 de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) organisé lors du Conseil Communautaire le 11 mars 2024. Certains ajustements ont été faits au regard des éléments nouveaux intervenus entre temps (bases fiscales notamment).

Dans une perspective de généralisation du compte financier unique, il a été décidé d'adopter préalablement une instruction budgétaire et comptable commune à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements. Pour cette raison, le référentiel budgétaire et comptable dénommé M 57 est devenu obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024. Ce référentiel abroge la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71, M831 et M832). Ce nouveau référentiel

offre de plus grands marges de manœuvre aux collectivités en favorisant une gestion pluriannuelle et une meilleure fongibilité des crédits.

Reçu le 17/04/2024

Le budget principal et les budgets annexes de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, de la GEMAPI et du tourisme, précédemment gérés avec le nomenclature M14, sont présentés désormais sous le référentiel M57. Les nouvelles maquettes budgétaires apportent une approche différente mais également quelques problématiques de mise en place, avec notamment des annexes ne se générant pas correctement (annexes IV-B8, IV-C -1 et IV-D3). Les services de la Préfecture connaissent ces problématiques qui seront résolues prochainement.

Ce changement de référentiel a également pour conséquence de porter le délai de convocation de l'assemblée pour le vote du budget à 12 jours au lieu de 5, par analogie avec les métropoles.

Ces projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes sont soumis au vote du conseil communautaire ce 08 avril 2024.

Ils ont été élaborés sur la base d'éléments contextuels et structurels fortement contraints en intégrant les dispositions des lois finances pour 2024.

En synthèse, Le montant du budget consolidé total de l'EPCI s'élève à environ 148 millions d'euros

- 103 M€ en fonctionnement
- 46 M€ en investissement

Enfin, ces budgets 2024 se déclinent dans un cadre de gestion serré et prudent.

Les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont été élaborés avec les bases fiscales notifiées reçues le 15 mars 2024, et des taux de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires réévalués.

- L'augmentation des taux de fiscalité permet de faire face à la rigidité des comptes de la CASSB et au poids des versements à l'Etat et aux communes membres (57% des dépenses réelles de fonctionnement) mais également aux obligations conjoncturelles pour l'exercice 2024, telles que la dissolution du Groupement d'Intérêt Public Grand prix de France ou encore les études liées à la planification territoriale (Conférence intercommunale sur le logement, PCAET, PLH, PIDAF, OPAH, PAPI, amélioration des conditions d'accès au Parc d'activité du plateau de Signes) etc... . Cela permet également de financer un programme de dépenses d'équipement élevé sans faire appel à l'emprunt.
- Dans l'attente de la notification des dotations par la Préfecture, les dotations sont estimées selon la loi de finances pour 2024 et la tendance observée.
- Les recettes de fonctionnement ont été recalculées au plus juste. Les dépenses de fonctionnement intègrent une augmentation globale au regard de l'inflation et de la forte augmentation du coût de l'énergie.
- Les résultats de l'exercice 2023 sont pris en compte dans les projets présentés. Les budgets primitifs intègrent donc les résultats de clôture de l'exercice précédent et prennent en compte les Restes à Réaliser (RAR).
- Des provisions semi-budgétaires pour dépréciations (selon les demandes du Service de Gestion Comptable) et pour risques et charges (selon les dossiers en cours) sont mises en place sur les budgets concernés. Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs. Ces provisions sont particulièrement pertinentes dans le cadre de la dissolution du GIP Grand Prix de France.
- Le travail sur les subventions s'est fortement accentué et de nombreuses demandes sont en cours. Seules les subventions ayant fait l'objet d'une attribution à ce jour ont été inscrites.
- L'absence de recours à l'emprunt permet à la CASSB de maintenir un plafond d'endettement largement inférieur au seuil de 12 ans fixé pour le bloc communal, y compris de façon consolidée.

AR Prefecture A- BUDGET PRINCIPAL 2024

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 49 840 052,93 €**
- **Investissement : 22 489 278,79 €**
- **Soit un total de : 72 329 331,72 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus		10 597 985,24
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	-	3 753 706,71
Solde global de clôture 2023		6 844 278,53

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent globalement à 42,84 M€.

A la différence du ROB, les recettes fiscales ont été évaluées à partir des bases notifiées reçues dans l'intervalle. Cela permet de supprimer complètement l'emprunt d'équilibre en section d'investissement en augmentant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Seules les dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI n'ont pas été encore notifiées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

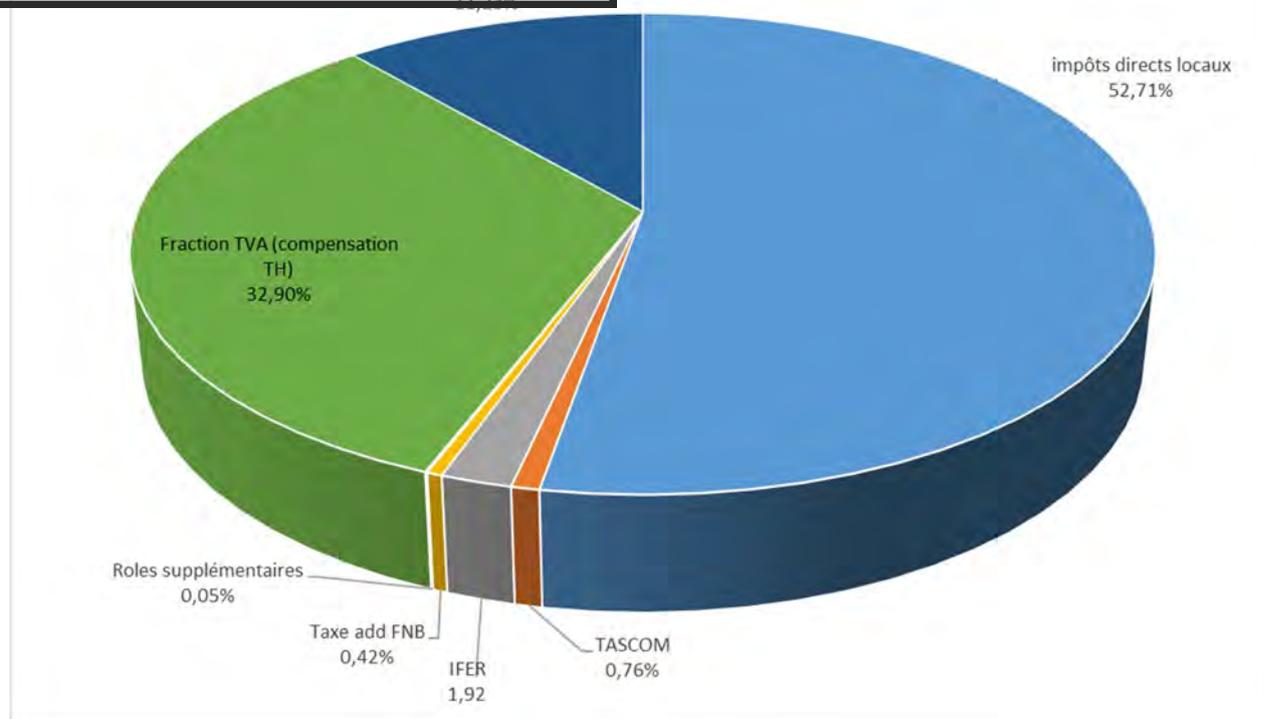
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
013	Atténuation de charges	30 000,00	24 000,00	-25,00
70	Produits services	335 000,00	308 700,00	-8,52
73	Impôts et taxes	30 412 220,00	36 484 918,00	16,64
74	Dotations et participations	6 014 570,00	5 996 538,00	-0,30
75	Autres produits de gestion courante	1 514 100,00	9 000,00	-16 723,33
Total des recettes de gestion courante		38 305 890,00	42 823 156,00	10,55
76	Produits financiers	20 328,07	18 685,40	-8,79
77	Produits exceptionnels (hors cession)	5 000,00	0,00	NC
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 331 218,07	42 841 841,40	10,53
042	Opé entre sections	33 250,00	153 933,00	78,40%
Total des recettes d'ordre		33 250,00	153 933,00	78,40
TOTAL RECETTES		38 364 468,07	42 995 774,40	10,77

La fiscalité en pourcentage

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

Fraction de TVA
compensation CVAE



- Fiscalité directe locale (Taxe foncière (TFB), taxe sur le foncier non bâti (FNB)):

- Bases notifiées ;
- Taux de TFB à 2%
- Taux de TFNB à 4%
- Taux de THRS à 10 %

Pour rappel, les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentent en 2024 pour faire face notamment aux nouvelles dépenses de fonctionnement mais également à un programme d'investissement important (14,68 M€) sans avoir recours à l'emprunt qui reste onéreux.

A titre d'information, les taux des EPCI voisins sont les suivants :

	TFPB	TFPNB	THRS
Métropole Aix-Marseille	2,59%	2,78%	12,39 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	5%	10,13%	10,11%
CA Provence verte	1,95%	10,69%	8,50%
CC Vallée du Gapeau	3%	4,03%	7,22%

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

- Revalorisation des bases minimales (délibération du conseil communautaire le 25 septembre 2023) et revalorisation de la loi de Finances 2024, soit 1 600 K€ de produit supplémentaire notifié;

- Maintien du taux au même niveau que 2023 (25,44%).

AR Préfecture

093-248300394-20240408-DEI-CC-2024-047-BF
Reçu le 17/04/2024

- Taxe Sur les Surfaces Commerciales et sur les Entreprises de Réseau : le montant notifié de 701 K€ est en légère hausse comparé à 2023.

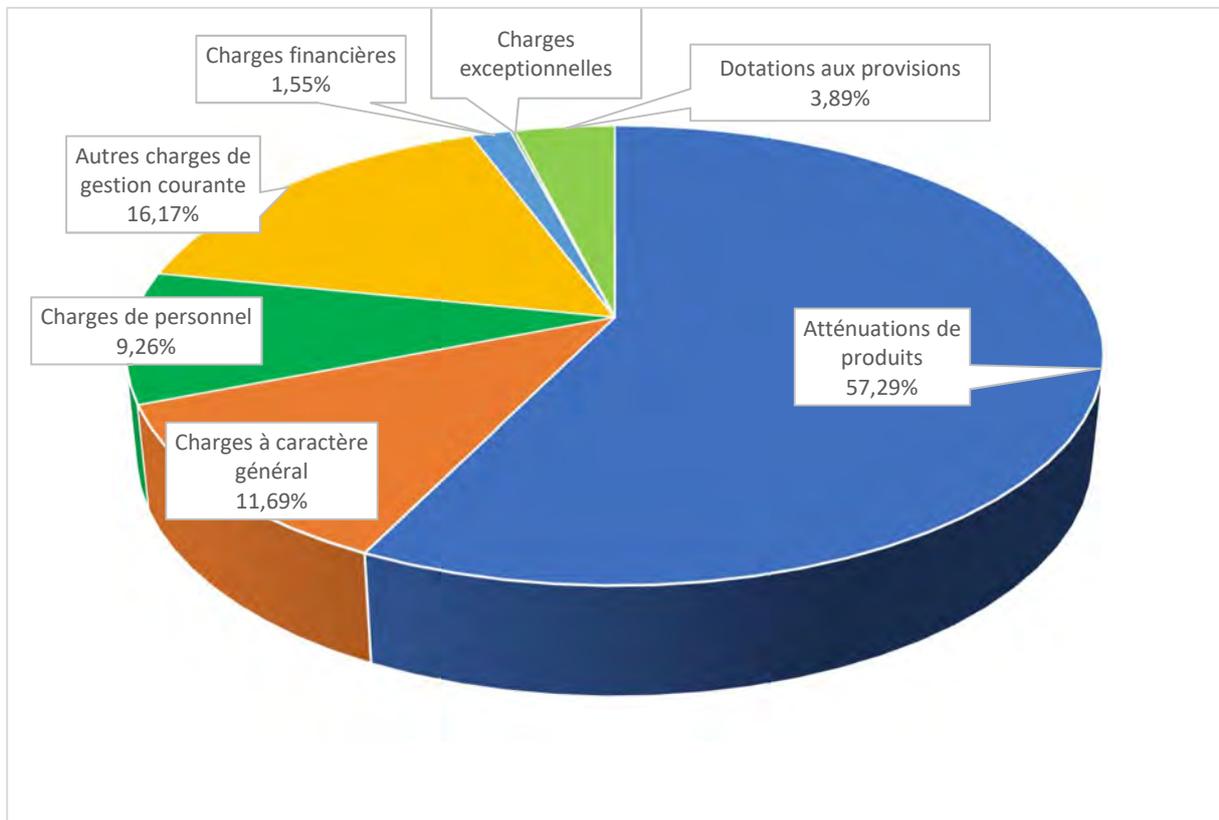
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) le montant notifié de 277 K€ est en légère baisse comparé à 2023.
- Les fractions notifiées de TVA en compensation de suppression de la taxe d'habitation et en compensation de la CVAE sont en hausse. Malgré cela, des régularisations à la baisse des montants perçus en 2023 sont attendues.
- Dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI

Les dotations sont légèrement à la baisse conformément à la Loi de Finances 2024 et dans l'attente des éléments qui seront transmis par la Préfecture prochainement.

2. Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses réelles est estimé à 34,68 M€.

La répartition 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :



Les versements de fiscalité auprès de l'Etat les attributions de compensation versées aux communes membres ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales demeurent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent une somme totale de 19, 870 M€, soit 57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces chiffres montrent la rigidité des dépenses de la CASSB et des marges de manœuvres financières et budgétaires très réduites pour l'EPCI.

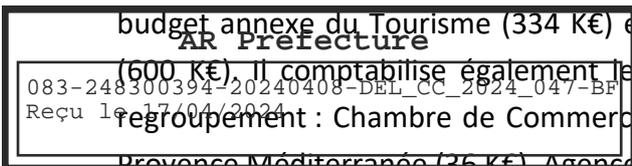
L'évolution 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
011	Charges à caractère général	3 172 765,10	4 055 943,99	27,84
012	Charges de personnel	3 022 000,00	3 212 080,00	6,29
014	Atténuations de produits	19 538 602,40	19 870 747,00	1,70
65	Autres charges de gestion courante	7 000 876,00	5 607 548,00	-19,90
Total dépenses de gestion courante		32 734 243,50	32 746 318,99	0,04
66	Charges financières	533 496,68	537 636,13	0,78
67	Charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	NC
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 350 500,00	NC
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 267 740,18	34 684 455,12	4,26
023	Virement à la SI	6 699 026,56	12 895 914,81	92,50
042	Opé entre sections	1 976 862,00	2 259 683,00	14,31
Total des dépenses d'ordre		8 675 888,56	15 155 597,81	74,69
TOTAL DEPENSES		41 943 628,74	49 840 052,93	18,83

Les principales variations se déclinent comme suit :

- L'augmentation des charges à caractère général tient compte des augmentations liées à la révision de marchés, à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie ainsi que des études liées à la planification territoriale. Egalement, pour un fonctionnement optimal de la communauté d'agglomération de nouveaux dossiers sont pris en charge (communication renforcée, assistances sur certains dossiers, mise en place badgeuse, travaux de voirie et de pluvial en fonctionnement...);
- L'augmentation des charges de personnel intègre la nouvelle revalorisation du point d'indice en année pleine et les nouveaux recrutements ;
- Le chapitre des atténuations de produits, qui comptabilise les attributions de compensation versées aux communes et les versements de fiscalité auprès de l'Etat, prend en compte une légère augmentation du FPIC de 50 k€ dans l'attente des montants notifiés, ainsi qu'une marge de prudence sur les attributions de compensations dans l'attente des calculs et décisions issus de la CLECT 2024.
- Le chapitre « Autres charges de gestion courante » comptabilise notamment la contribution au SDIS (3,68 M€), le versement d'une subvention d'équilibre versée au



budget annexe du Tourisme (334 K€) et désormais au budget annexe des transports (600 K€). Il comptabilise également les participations aux différents organismes de regroupement : Chambre de Commerce et d'Industrie (140 k€), syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée (35 K€), Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise (49€), Parc Naturel Régional de la Sainte Baume (40 K€), les indemnités des élus (343 K€).

Avec le passage à la nomenclature M57, le chapitre 67 n'enregistre plus que les éventuelles annulations de titres des années antérieures. C'est le chapitre 65 qui enregistrera les autres écritures qui seraient exceptionnelles d'où l'inscription de crédits supplémentaires par sécurité.

- Remboursement des charges financières 537 K€. Des crédits supplémentaires sont inscrits par prudence pour faire face à l'augmentation des taux variables ;
- Comme indiqué ci-dessus, le chapitre de dépenses exceptionnelles n'enregistre plus que les annulations de titres des années antérieures. Une enveloppe est inscrite par prudence ;
- Mise en place des provisions pour risques contentieux et charges et pour dépréciation selon la demande su SGC Saint Cyr pour 1,35 M€.
- L'autofinancement prévisionnel est de 12,89 M€.

Il permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (2,052 M€) et de financer, en complément des recettes propres de la section d'investissement, de nouveaux investissements à hauteur de 14,84 M€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes

- Fonds de Compensation de la TVA prévu à 900 K€ ;
- Attributions de compensations négatives (versées par les communes membres) à hauteur de 401 K€ ;
- Subventions : 600 K€ sont attendus de la part du Ministère de l'intérieur pour la caserne de gendarmerie ; De nombreuses autres demandes de subventions sont en cours mais n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution ;
- L'inscription obligatoire au 1068 pour couvrir le besoin de financement issus des résultats 2023 pour 3,75 M€
- L'inscription en recettes et en dépenses au chapitre 45 du montant correspondant à la part incombant à la commune de Sanary-sur-Mer dans le cadre de la convention de

délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux aériens, d'eau brute et d'extension

AR Préfecture

de fibre dans le quartier Portissol

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF

Reçu le 17/04/2024

2. Dépenses

Les opérations d'équipement et les crédits de paiement des opérations gérées en AP/CP sont inscrits au budget pour un total de 14,840 M€, principalement répartis ainsi :

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9123 : Aménagement des bâtiments administratifs	218 000
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	41 000
Opération 9126 : Voirie Communautaire	671 600
Opération 9127 : Matériels informatiques et bureautiques	165 000
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	350 000
Opération 9132 : Véhicules	50 000
Opération 9138 : PIDAF	493 500
Opération 9150 : Vidéoprotection LAPI	240 000
Opération 9151 : Aménagement CC2 Sanary	100 000
Opération 9152 : Gendarmerie du Beausset AP/CP	4 045 924
Opération 9161 : Aménagement rues Evenos	700 000
Opération 9162 : Mise en valeur musée Tauroentum AP/CP	1 907 028
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	40 000
Opération 9175 : Réseau Pluvial Divers Communes	1 753 800
Opération 9181 : Ecoles du numérique	300 000
Opération 9182 : Espaces sportifs Le Castellet	240 000
Opération 9183 : Complexe sportif La Cadière	50 000
Opération 9184 : Réaménagement quartier Portissol	190 000
Opération 9186 : Extension bâtiment administratif CASSB AP/CP	540 000
Opération 9187 : Centre d'exposition et promotion touristique AP/CP	500 000
Opération 9188 : Trx réseau pluvial quai De Gaulle Sanary AP/CP	300 000
Opération 9189 : Trx réseau pluvial littoral des Lecques Saint Cyr AP/CP	1 170 000
Opération 9190 : Programme d'Actions de Prévention des inondations AP/CP	199 000
Opération 9191 : Création pistes cyclables AP/CP	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	50 000
Chapitre 204 hors opération : subventions d'équipement	35 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	171 055
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	120 000
TOTAL en €	14 840 908

Deux nouvelles opérations ont été créés pour l'exercice 2024 :

1- AP n° 014-2024 : Etudes dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF

Recu le 17/04/2024

Ces études essentielles pour déterminer le montant du PPI du PAPI sont inscrites sur le budget principal. En effet, si les actions PAPI de travaux relèvent du budget GEMAPI, les actions PAPI d'études et d'animation relèvent du budget principal, au titre de la prévention des risques naturels.

2- AP n° 015-2024 : Création et travaux pistes cyclables du territoire

La mobilité et notamment les modes de déplacement doux dont un des axes prioritaires de notre plan de mobilité en cours d'élaboration ; à ce titre les pistes cyclables constituent un enjeu majeur pour notre territoire. De manière à identifier clairement ces investissements qui par nature en raison de leur complexité de mise en œuvre s'étalent sur plusieurs années, une Autorisation de Programme (AP) a été créée.

Pour les autres opérations d'investissement, sont particulièrement à noter :

- Outre la finalisation prochaine de la Gendarmerie et du Musée Tauroentum,
- L'effort important en matière de réseau pluvial sur l'ensemble des communes de notre territoire suite à la finalisation de notre schéma directeur,
- L'opération spécifique à Saint Cyr Sur Mer sur l'ensemble des réseaux humides avec pour objectif de préserver la qualité des eaux de baignade.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 1,014 M€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 2,52 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 12,9 M€ K€ provenant de la section de fonctionnement, la mise en réserves pour 3,75 M€, le FCTVA prévu à hauteur de 900 K€ ainsi que la subvention attribuée pour la construction de la gendarmerie pour 600 K€ et les attributions de compensations négatives pour 400 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Prefecture **B. LES BUDGETS ANNEXES 2024**

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024
I- Budget Eau

Comme évoqué lors du DOB, le budget annexe de l'eau est toujours tendu. En exercice (c'est-à-dire sans reprise des excédents, ses recettes de fonctionnement équilibre tout juste les dépenses de fonctionnement et ne permettent pas de faire de virement à la section d'investissement, alors que les besoins révélés par la finalisation des schémas directeurs sont élevés. Le projet présenté ici prend en compte l'augmentation des tarifs proposée avec le vote de la délibération précédente.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Exploitation : 7 924 831,62 €**
- **Investissement : 4 052 042,46 €**
- **Soit un total de : 11 976 874,08 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 458 131,62
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	1 387 787,61
Solde global de clôture 2023	2 845 919,23

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles estimatives de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La vente d'eau aux abonnés : 2,565 M€ ;
- Les taxes et redevances pour un total de : 3,735 M€ ;

Les dépenses réelles se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (4,7 M€) dont 2,1 M€ notamment pour l'achat de l'eau, 593 k€ de sous-traitance générale, 647 k€ de frais de réparations et d'entretien des réseaux et 531 k€ pour le reversement des redevances assainissement perçus;
- Charges de personnel : 481 K€ ;
- Atténuation de charges - versement de redevances agence de l'eau: 328 K€ ;
- Intérêts de la dette : 309 K€ ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 239 k€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,26 M€, elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, des travaux liés au renouvellement des réseaux ou au remplacement de canalisation sur l'ensemble du territoire de la CASSB.

Les principales opérations sont les suivantes :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	20 000
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	21 915
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	1 667
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	6 500
Opération 9401 : Renouvellement compteurs (communes en régie)	25 000
Opération 9402 : Travaux Réservoirs	50 000
Opération 9403 : Extension et restructuration travaux réseaux AEP (toutes communes)	886 160
Opération 9404 : Travaux branchements (communes en régie)	125 000
Opération 9405 : Servitudes	2 500
Opération 9406 : Travaux forages sources et traitements	80 000
Opération 9407 : remplacement branchements plombs (Sanary)	372 000
Opération 9408 : travaux réseau eau potable Quai de Gaulle (Sanary)	300 000
Opération 9409 : travaux réseau eau potable Littoral des Lecques (Saint Cyr)	370 000
TOTAL en €	2 260 742

Les restes à réaliser s'élèvent à 604 K€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 976 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 239 k€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés pour 1 992 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

II- Budget de l'Assainissement

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

• Exploitation :	10 454 766,79 €
AR Préfecture	
• Investissement :	11 706 282,75 €
083-248300394-202410498-DM Ec_2024-047-DF	
Reçu le 17/04/2024	
• Soit un total de :	22 161 049,54 €

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	7 999 154,26
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 2 925 387,47
Solde global de clôture 2023	5 073 766,79

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles de ce budget, qui s'élèvent à 5 181 K€, se déclinent comme suit :

- La redevance d'assainissement collectif à 531 k€ ;
- Autres taxes et redevances à 4 469 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 056 K€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 1 234 K€ dont 145 k€ de frais études et recherches, 210 K€ de sous-traitance générale et 660 k€ de reversement des redevances assainissement perçues pour le compte des délégataires ;
- Charges de personnel : 100 K€ ;
- Intérêts de la dette : 592 K€.

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 6 198 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 6,3 M€. Elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, à du renouvellement de collecteurs, du chemisage, la sécurisation de poste de relevage, la création ou extension de réseaux sur l'ensemble des communes du territoire.

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9170 : Aménagement centre ancien de Signes	20 000
Opération 9501 : Extension et restructuration des réseaux	400 000
Opération 9502 : Réhabilitation des postes de relevage	415 000
Opération 9503 : Réhabilitation des collecteurs	780 500

Opération 9506 : Réhabilitation des émissaires et STEP	580 000
Opération 9508 : AP/CP Réhabilitation émissaires secondaires à Bandol	500 000
Opération 9509 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Quai de Gaulle à Sanary	678 261
Opération 9510 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Littoral des Lecques à Saint Cyr	880 250
Opération 9511 : AP/CP Réhabilitation de la STEP ZA de Signes	550 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	260 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	645 036
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	645 000
TOTAL en €	6 354 881

Le solde des restes à réaliser s'élèvent à 2 990 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 1,843 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 6 198 K€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

III- Budget de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 25 363 966,31 €**
- **Investissement : 4 415 086,34 €**
- **Soit un total de : 29 779 052,65 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat réporté inclus	5 875 237,39
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 1 006 271,08
Solde global de clôture 2023	4 868 966,31

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 25,36 M€. Elles proviennent notamment :

- du produit de la TEOM qui prend en compte la revalorisation des bases de 3,9%;

083-24880004-18
 Reçu le 17/04/2024
 840 K€.

- du produit de la redevance spéciale de collecte auprès des professionnels estimée à

- de la restitution par le Sittomat de la vente de ferraille et du soutien des éco-organismes estimé à 350 K€.

- du résultat reporté pour 4 868 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 22,05 M€.

Les charges à caractère générale sont en hausse et prennent en compte :

- La révision de prix du contrat de collecte des ordures ménagères pour 900 K€;
- Une augmentation du contrat de traitement des OM avec le SITTOMAT ;
- Une augmentation des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et des biens mobiliers (fournitures de petit équipement notamment).

La masse salariale est en légère hausse en intégrant la nouvelle augmentation du point d'indice en année pleine.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 2 938 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 3 163 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	3 000
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	20 000
Opération 9132 : Véhicules	610 000
Opération 9139 : Achet de Conteneurs	400 000
Opération 9140 : Construction et aménagement points apport volontaire	978 000
Opération 9163 : Autres bâtiments publics	663 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	30 200
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	238 800
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	220 000
TOTAL en €	3 163 000

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à : 225 k€.

Ces dépenses sont financées notamment par les recettes le FCTVA pour 80 K€, le virement de section pour 2 938 K€ et la dotation aux amortissements : 370 K€.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

IV- Budget GEMAPI

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 2 298 231,29 €**
- **Investissement : 1 458 498,55 €**
- **Soit un total de 3 756 729,84 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 354 307,51
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 709 076,22
Solde global de clôture 2023	645 231,29

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent comme suit :

- La taxe Gemapi est estimée en année pleine à 1,63 M€ soit environ 20 euros par habitant (population DGF).
- La compensation versée pour les exonérations en matière de taxe sur le foncier bâti et de contribution foncière des entreprises s'élève à 23 k€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,57 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 506 K€ notamment pour des prestations d'entretien de curage des cours d'eau et des frais de fonctionnement ;
- Prorata du personnel en charge des questions relative à la Gemapi : 50 K€ ;
- Il est inscrit par prudence 65 K€ au chapitre 014 en cas de dégrèvement de taxe Gemapi et autres dépenses exceptionnelles ;
- Contributions aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et ses affluents et à celui du Gapeau : 950 K€ ;
- Remboursement des intérêts des emprunts : 44 K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 630 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF

Reçu le 17/04/2024

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 596 K€ et concernent différents travaux de renaturation des berges, création de zones d'enracinement et recalibrage d'épis.

Les restes à réaliser s'élèvent à 88 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 132 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et le remboursement de la TVA 50 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

V- Budget des transports

Il est à noter, malgré la reprise des résultats, que ce budget verra ses ratios fortement dégradés, les excédents ne rentrant pas en compte dans les calculs de ratios financiers. Seule une augmentation durable de ses recettes permettra de retrouver un équilibre stable et pérenne.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 6 013 715,40 €**
- **Investissement : 1 274 034,30 €**
- **Soit un total de 7 287 749,70 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	2 180 119,40
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	14 060,47
Solde global de clôture 2023	2 194 179,87

3. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La participation des familles : 180 K€
- Le versement mobilité : 1 750 K€ (y compris l'augmentation au 1^{er} juillet 2023. Le versement mobilité est désormais au taux maximum.
- La dotation versée par la Région : 1 302 K€

- La subvention du budget principal : 600 K€. Celle-ci sera versée en fonction des besoins réels du budget annexe. Les excédents reportés devraient permettre de réduire fortement le montant à verser.

Les dépenses réelles s'élèvent à 4,78 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (3,3 M€) dont 2,7 M€ pour le transport scolaire. Il est prévu une forte augmentation du transport urbain suite à la relance du marché. Il est également prévu des crédits pour le plan de mobilité et le plan vélo ;
- Charges de personnel : 218 K€ ;
- Autres charges de gestion courante : 132 K€ pour les remboursements concernant le réseau Mistral et une enquête menée par la métropole TPM ;
- Intérêts de la dette : 9 K€ ;
- Charges exceptionnelles : crédits inscrits par prudence ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 1 174 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

4. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 199 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9177 : Billettique informatisée	38 000
Opération 9301 : Aménagement espace public parking	300 000
Opération 9302 : Parking relais route des Sources	30 000
Opération 9303: Arrêt de bus	331 000
Opération 9304 : Aménagement de pistes cyclables	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	100 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	199 220
TOTAL en €	1 199 054

Les restes à réaliser s'élèvent à 10 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 42 K€

Ces dépenses sont financées essentiellement par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

VI- Budget Tourisme

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 473 425,21 €**
- **Investissement : 133 525,60 €**
- **Soit un total de 606 950,81 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus		199 877,81
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	-	68 562,60
Solde global de clôture 2023		131 315,21

Le financement de ce budget est assuré à 100% par la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 334 K€.

Cette somme permettra de payer, outre les dépenses de personnel, les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire, mais également la finalisation du projet de création d'univers de promotion commun en investissement qui consiste en :

- Définition d'un univers de promotion commun (éléments de langage, photothèque, charte graphique...)
- Actualisation et création de supports de communication (cartographie, support print, agenda partagé, randonnées...);
- Création d'une plate-forme digitale.

VII- Budget du SPANC

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement et arrêté en dépenses et recettes à la somme de **180 211,91 €** en Exploitation.

Pour mémoire, le résultat global 2023 est le suivant :

Résultats de l'exercice	-	17 869,38
Résultat de clôture n-1 reporté		133 081,29
Résultat de clôture 2023		115 211,91

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget.

Le financement de ce budget est assuré par la vente des prestations à hauteur de 50 K€ et les aides reçues par l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers à hauteur de 15 K€.

Une provision pour dépréciation à hauteur de 6,7 K€ est inscrite suite à la demande du Service de Gestion Comptable.

Pour rappel, l'exercice 2023 a connu une importante régularisation sur la TVA qui était mal comptabilisée jusqu'ici, ce qui aura pour effet d'afficher des masses budgétaires différentes entre les deux exercices.

Enfin, un travail doit être mené en 2024 pour améliorer l'annualité budgétaire de ce budget.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Dans ces projets de budgets primitifs, le résultat reporté rentre dans le calcul de l'épargne brute. Comme indiqué en introduction de la présente note, il faut noter que ce n'est pas une recette propre et qu'une attention particulière est portée sur ce point.

Au 01/01/2024, la capacité de désendettement globale et par budget de la CASSB, avec résultats reportés inclus, est la suivante :

DETTE	CRD AU 01/01/2024	EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENDETTEMENT
BUDGET PRINCIPAL	26 333 238	14 464 029	1,82
BUDGET EAU	12 556 330	1 490 461	8,42
BUDGET ASSAINISSEMENT	16 557 491	7 610 571	2,18
BUDGET ORDURES MENAGERES	2 307 420	3 338 113	0,69
BUDGET GEMAPI	2 632 470	634 913	4,15
BUDGET TRANSPORTS	711 392	1 235 647	0,58
TOTAL CONSOLIDÉ	61 098 341,05	28 773 734,38	2,12

L'EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, en dehors des intérêts de la dette. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement et est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Elle est calculée ici pour les seuls budgets comportant de la dette. A l'instar du calcul de la capacité de désendettement, les excédents de fonctionnement reportés sont inclus dans le calcul.

	EPARGNE BRUTE	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EPARGNE BRUTE
BUDGET PRINCIPAL	14 464 029	49 686 120	29,11%
BUDGET EAU	1 490 461	7 764 832	19,20%
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 610 571	10 254 767	74,21%
BUDGET ORDURES MENAGERES	3 338 113	25 529 396	13,08%
BUDGET GEMAPI	634 913	1 653 000	38,41%
BUDGET TRANSPORTS	1 235 647	6 012 119	20,55%
TOTAL CONSOLIDÉ	28 773 734	100 900 234	28,52%

BALANCE DES ENGAGEMENTS

RAR GEMAPI

DEPENSES

Niveau de rupture
- 1 : Section
- 2 : Nature

1 : Investissement/Fonctionnement
2 : Dépenses/Recettes
3 : Budget
4 : Exercice

- Uniquement les engagements non soldés

entre I et I
entre D et D
entre 16 et 16
entre 2023 et 2023

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

BALANCE DES ENGAGEMENTS

Date	Numero	Libelle	Montant Engage	Montant Degré	Solde Engagements	Imputation Budgetaire	Fournisseur Marché/Contrat	Code Demandeur	Service Chronus
21/12/2022	EA22-00178P	AMO PRESERVATION TRAIT DE COTE SANARY	65 675.40	62 741.25	3 134.15	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
28/06/2023	GE23-00012	REVISION PRIX COMPLEMENT A ENGA	3 600.00	440.00	3 160.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
28/06/2023	GE23-00013	REVISION PRIX COMPLEMENT A ENGA	3 600.00	440.00	3 160.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
28/06/2023	GE23-00014	GEMENT EA22-000177 STCYR	6 000.00	731.47	5 268.53	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
28/06/2023	GE23-00015	REVISION PRIX COMPLEMENT A ENGA	2 400.00	1 002.34	1 397.66	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
28/06/2023	GE23-00016	GEMENT EA22-00004 BANDOL	2 400.00		2 400.00	833 2031	HYDRO GC		
28/06/2023	GE23-00017	REVISION PRIX COMPLEMENT A ENGA	2 400.00		2 400.00	833 2031	HYDRO GC		
05/12/2023	GE23-00021	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	1 134.72		1 134.72	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00022	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	1 512.96		1 512.96	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00023	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	1 134.72		1 134.72	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00024	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	5 886.36		5 886.36	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00025	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	7 848.00		7 848.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00026	MO PRESERVATION DU TRAIT DE COI	5 886.36		5 886.36	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00027	REVISION DE PRIX TRAIT DE COTE SANARY	6 000.00		6 000.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00028	REVISION DE PRIX TRAIT DE COTE BANDOL	4 500.00		4 500.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
05/12/2023	GE23-00029	REVISION DE PRIX TRAIT DE COTE ST CYR	4 500.00		4 500.00	833 2031	PIERRE LOUIS INGENIEURS CONSEILS		
Total			124 678.62	65 355.05	59 323.46				
21/12/2022	EA22-00178P	Etat 0-Plongée et rapport	1 440.00		1 440.00	833 2312	SEMANTIC TS		
21/12/2022	EA22-00178P	Reconnaissance cartographie d es blocsness SANARY SUR MER	4 990.00		4 990.00	833 2312	CREOCEAN		
22/06/2023	GE23-00011	REVISION DE PRIX MARCHÉ 2020 4	2 000.00	488.10	1 511.90	833 2312	GEM SANVA		
05/12/2023	GE23-00030	TRANSFERT MATERIEL SENTIER DU LITTORAL PLAGE DE RENEGROS ET SCELLEMENT BLOCS	18 120.00		18 120.00	833 2312	GEM BAN		
08/12/2023	Reçu								

BALANCE DES ENGAGEMENTS

Date	Numéro	Libellé	Montant Engagé	Montant Dérogé	Solde Engagement	Imputation Budgétaire	Fournisseur Marché / Contrat	Cible Demandeur	Service Closus
06/12/2023	GEZ3002002	TRANSFERT MATERIEL SENTIER DU LITTORAL PLAGE DE RENECROS ET SCELLEMENT BLOCS	2 174.40		2 174.40	PEA 833 2312	SPT - STE PROVENCEALE DE TRAVAUX 2020-42-01	AR Prefecture	
Total Nature : 2012 AGENCEMENTS ET AMEAGEMENTS DE TER			28 724.40	488.10	28 236.30				
Total Section Investissement :			153 402.92	65 843.16	87 559.76				
Total General			153 402.92	65 843.16	87 559.76				

Quatre vingt sept mille cinq cent cinquante neuf euros et 76 cts

La Présidente



Blandine Honier

de 26/01/24.

Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de SAINT-CYR-SUR-MER
Valérie OLMÉ



083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_04-17
Reçu le 17/04/2024

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

RESTES A REALISER

Budget : GEMAPI CASSB

Exercice : 2023

INVESTISSEMENT RECETTES

Pas d'enregistrement pour cette sélection

La Présidente,



Blandine Florier

Valérie OLMI
Responsable du SGC



AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF
Reçu le 17/04/2024

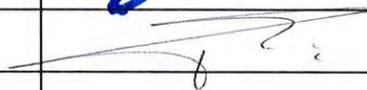
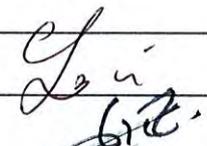
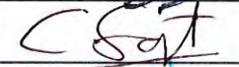
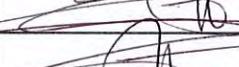
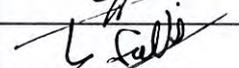
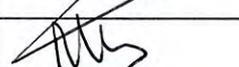
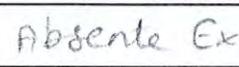
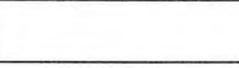
V - ARRETE ET SIGNATURES	V
AR Prefecture	A

08324830032420240403 - DEL_CC_2024_047-B
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de membres absents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES :
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Date de convocation : 22 Mars 2024
 Présenté par (1) Madame la Présidente Blandine MORLIER
 Ate Castellet le 08 Avril 2024
 (1).
 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 Ate Castellet le 08 Avril 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 JOURDAN René	Procuration M. DELEDDA	<i>[Signature]</i>
02 VERDUYN Hélène		<i>[Signature]</i>
03 ARNAUD Suzanne		<i>[Signature]</i>
04 BARTHELEMY Philippe	Procuration à Mme SANAT	<i>[Signature]</i>
05 CASTELL René		<i>[Signature]</i>
06 JOSEPH Jean-Paul		<i>[Signature]</i>
07 FRIEDLER Edouard		<i>[Signature]</i>
08 AUBERT Patricia		<i>[Signature]</i>
09 ALSTERS Daniel		<i>[Signature]</i>
10 CANOLLE Muriel		<i>[Signature]</i>
11 GRANET Jean-Luc		<i>[Signature]</i>
12 MAZELLA Fanny		<i>[Signature]</i>
13 PORCU Robert	Procuration à Mme MAZELLA	<i>[Signature]</i>
14 DE PERETTI Carole	Procuration à Mme THIBAUX	<i>[Signature]</i>
15 THIBAUX Eliane		<i>[Signature]</i>
16 MIGLIACCIO Eric		<i>[Signature]</i>
17 DE MARIA Luc	Procuration à Mme CANOLLE	<i>[Signature]</i>
18 COTTEREAU Roger		7
19 GARCIA Gilles	Absent.	Absent
20 SAMAT Andrée		<i>[Signature]</i>

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
AR Prefecture		
21	093-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF Reçu le 17/04/2024	
22	GUIROU Pascale	
23	JOANNON Bruno	
24	GOHARD Chrystelle	
25	MAUBE Yvan Procuration à Mme ARNAUD	
26	LARLET-LOIR Evelyne	
27	DELEDDA Robert	
28	SERGENT Christine	
29	BONIFAY Corinne	
30	TEYSSIER Jean	
31	NOEL Nathalie	
32	LONG Sophie	
33	SERRES Danielle Procuration à Mr FRIEDLER	
34	CAULET Laurent Procuration à Mme CORTY	
35	CORTY Ludivine	
36	PERRIER Gérard	
37	SALLES Michèle	
38	REYNARD Yves	
39	BOURON Valérie	
40	ROCHETEAU Philippe	
41	GUEREL Emilie Absente Excusée	Absente Excusée
42	BAYLE Marc Procuration à Mr TEYSSIER	

Certifié exécutoire par (1) _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
 A _____ le _____

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Préfecture

Budget annexe de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Budget primitif 2024

Identifiant unique de l'acte : 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_047-BF

Numéro d'acte : DEL_CC_2024_047

Date de décision : 08/04/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : PJ_36_6_BP2024GEMAPIpespref_16202401_seal.xml

Fichier(s) annexes(s) : DEL_CC_2024_047.pdf

pj36-1_BP2024GEMAPI.pdf

pj36-2_Note_de_presentation_Budgets_Primitifs_2024.pdf

pj36-3_RAR GEMAPI DEPENSES.pdf

pj36-4_RAR GEMAPI RECETTE NEANT.pdf

pj36-5_BP2024GEMAPI_sign.pdf

Collectivité émettrice : CA SUD SAINTE-BAUME

Acte transmis par : Anne-Marie LAPASSET

Date d'envoi de l'acte : 17/04/2024 09:57:43

Date de réception de l'AR : 17/04/2024 09:58:32

